JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48e année – No 42 – Jeudi 26 novembre 2026

Impressum – Le «Journal officiel de la République et Canton du Jura» paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel: journalofficiel@lepays.ch**

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant adaptation des allocations familiales au coût de la vie du 17 novembre 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 3, alinéa 4, de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (LiLAFam)[1)],

considérant que l'indice suisse des prix à la consommation annuel moyen est passé de 101,3 points (décembre 2015: 100 points) en 2020 à 108,1 points en 2024,

arrête:

Article premier Les allocations familiales prévues par la loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales (LiLAFam)[1)] s'établissent comme suit:

Art. 3 [1] L'allocation pour enfant s'élève à 295 francs par mois.

[2] L'allocation de formation professionnelle s'élève à 350 francs par mois.

[3] L'allocation de naissance et l'allocation d'adoption s'élèvent à 1605 francs.

[4] (...)

Art. 2 Les montants visés à l'article premier représentent des montants arrondis aux 5 francs supérieurs.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2027.

Delémont, le 17 novembre 2026 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 836.1

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Règlement sur l'exercice de la chasse en 2026 et 2027

Modification du 17 novembre 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

Le règlement du 21 avril 2026 sur l'exercice de la chasse en 2026 et 2027[1)] est modifié comme il suit:

Article 55, alinéa 2 (nouvelle teneur)

[2] En cas de tir par erreur, la laie allaitante sera saisie et vendue au profit de l'Etat, un procès-verbal en sera établi. Cette mesure ne sera toutefois appliquée que pour les femelles de plus de 40,00 kg (animal pesé entièrement vidé) et uniquement durant la période d'affût et celle couverte par le permis de chasse général.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1er décembre 2026.

Delémont, le 17 novembre 2026 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 922.111.1

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de Mme Anne Froidevaux, députée, Châtillon,

- M. Aubin Montavon, député suppléant, Courtételle, est élu député du district de Delémont;
- M. Emmanuel Koller, Delémont, est élu député suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 25 novembre 2026.

Delémont, le 17 novembre 2026

Certifié conforme.
Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service de l'économie rurale

Programme des marchés publics de bétail 2027

Programme définitif visible dès le mercredi sous:
www.proviande.ch → Marché → Prix hebdomadaires & données du marché → Programme des marchés.

Inscriptions par Internet: *www.agrijura.ch/informations* (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail. Passé le délai, des inscriptions peuvent encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 74 04, Service de l'économie rurale).

Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
4 janvier	**8h15**	**Saignelégier**	23 décembre (14h00)
20 janvier	**8h15**	**Glovelier**	12 janvier (10h00)
25 janvier	**8h15**	**Porrentruy**	19 janvier (10h00)
3 février	**8h15**	**Saignelégier**	26 janvier (10h00)
15 février	**8h15**	**Glovelier**	9 février (10h00)
22 février	**8h15**	**Porrentruy**	16 février (10h00)
3 mars	**8h15**	**Saignelégier**	23 février (10h00)
15 mars	**8h15**	**Glovelier**	9 mars (10h00)
22 mars	**8h15**	**Porrentruy**	16 mars (10h00)
5 avril	**8h15**	**Saignelégier**	30 mars (10h00)
19 avril	**8h15**	**Glovelier**	13 avril (10h00)
27 avril	**8h15**	**Porrentruy**	20 avril (10h00)
3 mai	**8h15**	**Saignelégier**	27 avril (10h00)
19 mai	**8h15**	**Glovelier**	11 mai (10h00)
24 mai	**8h15**	**Porrentruy**	18 mai (10h00)
7 juin	**8h15**	**Glovelier**	1er juin (10h00)
15 juin	**8h15**	**Saignelégier**	8 juin (10h00)
21 juin	**8h15**	**Porrentruy**	15 juin (10h00)
5 juillet	**8h15**	**Glovelier**	29 juin (10h00)
19 juillet	**8h15**	**Porrentruy**	13 juillet (10h00)
26 juillet	**8h15**	**Saignelégier**	20 juillet (10h00)
16 août	**8h15**	**Glovelier**	10 août (10h00)
23 août	**8h15**	**Porrentruy**	17 août (10h00)
30 août	**8h15**	**Saignelégier**	24 août (10h00)
14 septembre	**8h15**	**Glovelier**	7 septembre (10h00)
27 septembre	**8h15**	**Porrentruy**	21 septembre (10h00)
4 octobre	**8h15**	**Les Bois**	29 septembre (10h00)
18 octobre	**8h15**	**Glovelier**	12 octobre (10h00)
25 octobre	**8h15**	**Porrentruy**	19 octobre (10h00)
9 novembre	**8h15**	**Saignelégier**	2 novembre (10h00)
15 novembre	**8h15**	**Glovelier**	9 novembre (10h00)
23 novembre	**8h15**	**Porrentruy**	16 novembre (10h00)
6 décembre	**8h15**	**Saignelégier**	30 novembre (10h00)
15 décembre	**8h15**	**Glovelier**	7 décembre (10h00)
20 décembre	**8h15**	**Porrentruy**	14 décembre (10h00)

Courtemelon, novembre 2026.
Le chef de service: Michel Darbellay.

Service des infrastructures
Commune du Noirmont

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

– **H18 Le Noirmont, entrée Est**
Aménagement d'un cheminement piétonnier provisoire de liaison entre les rues communales Rue de l'Avenir (ZAIC) et Sous la Velle (halte CJ) avec passage pour piétons

est déposé publiquement du lundi 23 novembre 2026 au mercredi 23 décembre 2026 au Bureau communal du Noirmont où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal du Noirmont jusqu'au 23 décembre 2026 inclus.

Delémont, le 19 novembre 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée communale ordinaire
mardi 8 décembre 2026, à 20 h 00, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter une participation financière à titre de subvention de CHF 54 750.00 représentant le 7,5 % de CHF 730 000.00 pour la réfection du réseau d'eau du Syndicat des eaux des Rangiers et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter un crédit de CHF 32 900.00 à titre de participation communale pour la partie des eaux claires dans les travaux de raccordement des eaux usées et eaux claires de la Fondation « Les Cerisiers » et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
4. Discuter et voter le budget 2027, fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
5. Divers.

Charmoille, le 18 novembre 2026.

Conseil communal.

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire du budget
mercredi 16 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 octobre 2026.
2. Discuter et voter la demande de naturalisation ordinaire de Mme Lalie Drouard.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 130 000.– destiné aux études liées aux mesures de lutte contre les crues des projets « Réaménagement de la Vallatte à Buix » et « Réaménagement de l'Allaine à Buix secteur Gare», à couvrir par voie d'emprunt ou par liquidités, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un éventuel emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 160 000.– destiné à l'assainissement du mur du cimetière de Courtemaîche à couvrir par voie d'emprunt ou par liquidités, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir et donner compétence au conseil communal pour contracter un éventuel emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter la conclusion d'un contrat de prestations avec le Syndicat d'épuration des eaux de Porrentruy (SEPE) relatif à l'exploitation de la STEP de Montignez. Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
6. Discuter et voter le règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
7. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2027 et donner compétence au Conseil communal pour conclure les ventes.
8. Discuter et voter le budget 2027, la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
9. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point Nº 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal *www.basse-allaine.ch* à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Le règlement mentionné sous le point Nº 6 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou formulées verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtemaîche, le 20 novembre 2026.

Conseil communal.

Les Bois

Séance du Conseil général
lundi 14 décembre 2026, à 20 h 00,
à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre 2026.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Commission spéciale « analyse de l'organisation de l'administration communale » - Etat d'avancement des travaux.
7. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 au règlement sur le statut du personnel communal.
8. Commission spéciale « 7 à 5 » - Etat d'avancement des travaux.
9. Ratification des nouveaux statuts du Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes.
10. Discuter et voter un investissement de CHF 990 000.– pour l'installation d'un ascenseur et la rénovation des WC à l'école et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
11. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2027.
12. Election d'un membre pour la commission des Services communaux.
13. Election d'un scrutateur pour le bureau du Conseil général.
14. Confirmation des nominations acceptées en date du 19 octobre 2026 pour la composition du bureau du Conseil général 2027.

Les Bois, le 23 novembre 2026.

Au nom du Conseil général
Le président: Stéphane Gattoni.

Boncourt

Assemblée communale ordinaire
jeudi 10 décembre 2026, à 20 h 00, à l'aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2026.
2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2027, fixer la quotité d'impôt, arrêter les montants des taxes communales et définir le financement des investissements.

3. Information au sujet de la modification partielle du plan d'affectation communal concernant les feuillets 164/398/2582.
4. Divers et imprévus.

Boncourt, le 23 novembre 2026.

Conseil communal.

Bourrignon

Assemblée bourgeoise
mardi 8 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle communale, 1er étage de l'école

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2027.
3. Divers.

Bourrignon, le 19 novembre 2026.

Conseil bourgeois

Les Breuleux

Assemblée communale
lundi 21 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Ratification des nouveaux statuts du Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 310 000.– pour la réfection de conduites souterraines à la rue de l'Industrie, depuis le croisement de la Neuve-Route jusqu'à la ligne de chemins de fer ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 320 000.– pour la réfection du revêtement et des conduites souterraines de la rue de la Theurillatte ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 65 000.–, correspondant à la part de l'achat d'une nouvelle balayeuse intercommunale ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2027 du compte de résultats.
6. Divers.

Les statuts mentionnés sous chiffre 1 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet *www.breuleux.ch*.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 17 novembre 2026.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Assemblée communale
jeudi 10 décembre 2026, à 20 h 00, au Centre visiteurs Mont Terri, à Saint-Ursanne

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2027, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales.
3. Décider l'octroi du droit de cité communal en faveur de Nicolet Janine van den Bos, domiciliée à Montmelon.
4. Informations communales : rénovation de l'école.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Le budget 2027 sera disponible sur le site internet communal et auprès de l'Administration à partir du 2 décembre 2026. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 18 novembre 2026.

Conseil communal.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire
mercredi 9 décembre 2026, à 20 h 15, à la salle des assemblées

Ordre du jour :

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Discuter et voter l'achat d'une forêt.
4. Attribuer au Conseil bourgeois la compétence de ratifier un acte juridique octroyant un droit de superficie.
5. Budget 2027.
6. Divers et imprévus.

Corban, le 23 novembre 2026.

Conseil bourgeois.

Courroux

Assemblée communale ordinaire
lundi 14 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle polyvalente de l'école Bellevie à Courroux

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Costa Eva, originaire d'Espagne et du Portugal.
3. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Müller-Grotjean Daniella Tamara, originaire d'Allemagne.
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2027, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
5. Informations sur les mesures d'urgence relatives à l'incendie du 30 juillet 2026.
6. Informations diverses du Conseil communal.
7. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet *www.courroux.ch* et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au Secrétariat communal.

Courroux, le 26 novembre 2026.

Conseil communal.

Courtedoux

Assemblée communale ordinaire
jeudi 10 décembre 2026, à 20 h 00, à la Grange (Rue du Collège 31a)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 juin 2026.
2. Présentation du projet « Vallée des Dinosaures » par l'association.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et commu-

nal, présentée par Mme Aurélie Martin, ressortissante française et domiciliée à Courtedoux.
4. Discuter et voter la quotité de l'impôt, le prix des taxes communales et adopter le budget 2027.
5. Informations communales:
   – Avancement du chantier de la Combatte;
   – Informations sur les différents travaux et futurs projets du SIDP, de l'AJC et Racines Communes.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet *www.courtedoux.ch*. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtedoux, le 19 novembre 2026.

Conseil communal.

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de Ville, dans sa séance du 16 novembre 2026, a approuvé le Règlement sur la vidéosurveillance.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale du 27 novembre au 16 décembre 2026, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 28 décembre 2026.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis.
Le chancelier: Nicolas Guenin.

Delémont

Arrêtés du Conseil de Ville du 16 novembre 2026

Tractandum Nº 16/2026
Le Règlement sur la vidéosurveillance est accepté.

Tractandum Nº 17/2026
Le crédit d'investissement de CHF 1610000.– pour le réaménagement des écopoints existants et l'aménagement de trois nouveaux écopoints est accepté.

Tractandum Nº 18/2026
Le crédit-cadre 2027-2031 de CHF 1200000.– (HT) pour l'entretien, l'exploitation et l'extension du réseau d'éclairage public est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 28 décembre 2026

Au nom du Conseil de Ville
La présidente: Suzanne Maître-Schindelholz.
La secrétaire: Lucie Üncücan-Daucourt.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Grandfontaine

Assemblée communale ordinaire
mardi 8 décembre 2026, à 20h00,
à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 octobre 2026.
3. Discuter et voter la dépense de CHF 10000.– pour la participation communale au projet «Vallée des dinosaures». Donner compétence au Conseil communal pour engager et verser cette participation, sous réserve des conditions et garanties qu'il jugera nécessaires à la bonne réalisation et à la pérennité du projet.
4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2027 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal *www.grandfontaine.ch*. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 19 novembre 2026.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise
lundi 7 décembre 2026, à 20h00, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2027.
4. Divers.

Montavon, le 17 novembre 2026.

Conseil bourgeois.

Suite à une erreur incombant à l'imprimerie, cet avis est republié car il a été placé dans une mauvaise rubrique lors de sa parution dans le Journal officiel Nº 41 du jeudi 19 novembre 2026.

Montfaucon

Assemblée communale ordinaire
lundi 7 décembre 2026, à 20h00, à la halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 juin 2026.
2. Discuter et voter les dépenses d'investissement suivantes et donner compétence au Conseil Communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts:
   a) Fr. 55000.– pour la réfection de la route de la Combe;
   b) Fr. 80000.– pour la réfection du dernier tronçon de la route du Pré-Petitjean, financée à 50% par le Canton;
   c) Fr. 32000.– pour le changement du logiciel informatique de gestion administrative.

3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget de fonctionnement 2027.
4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet *www.montfaucon.ch*. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 15 novembre 2026.

Conseil communal.

Moutier

Séance du Conseil de Ville
lundi 7 décembre 2026, à 19 h 30, à la Société'halle
(Av. de la Liberté 9)

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Déclarations de groupes.
3. Procès-verbal Nº 403 du 28 septembre 2026.
4. Demandes d'admission au droit de cité communal présentées par:
   – Mme Angela Mouzo Romar
   – Mme Sofia Mina Cordier
   – Mme Andreia Filipa Carvalho Faria
5. Remplacement de M. Antoine Lopinat (MAV) en tant que membre de la Commission technique.
6. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2027, selon les dispositions des articles 8 et 55 du nouveau Règlement du Conseil de Ville:
   a) du-de la président-e;
   b) du-de la 1er-ère vice-président-e;
   c) du-de la 2e vice-président-e;
   d) des deux scrutateurs.
7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2/2026).
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (3/2026, complément au rapport de la Commission du 31 octobre 2022).
9. Information du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au décompte final du crédit de Fr. 1 174 000.– destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire.
10. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1 510 000.– pour la réfection des infrastructures souterraines (eau, électricité, canalisations) et du revêtement de surface de la rue du Stand.
11. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au renouvellement du mandat de suivi de la politique énergétique pour la période 2027-2030.
12. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2027.
13. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2027.
14. Réponse du Conseil municipal à la motion de Mme Sandra Monnerat Choffat (PSM) intitulée: « Supprimons la sous-commission de nomenclature ! » (1919-MO 784).
15. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche demandant l'installation d'arceaux de stationnement à vélo (1920-MO 785).
16. Réponse du Conseil municipal à la motion de Mme Pauline Weiss intitulée: « Pour une solution de transport permettant le maintien des activités scolaires à Moutier » (1933-MO 788).
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée « "Le roi des Suisses" pourrait-il sévir à Moutier ? » (1929-IN 547).
18. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au postulat du PCSI intitulé « Repensons les foires ! » (1841-PO 155) et Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Sandrine Juillard (PSA) intitulée: « Redynamisation des foires de printemps et d'automne de la ville de Moutier » (1924-QU 436).
19. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative à l'accès des services de secours à la salle polysport (1927-QU 438).
20. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Jeanne Lusa (PSA) intitulée: « Quid de l'ancienne Manor ? » (1930-QU 438).
21. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Pauline Weiss (PSA) intitulée: « Ombrage de la pataugeoire de la piscine municipale » (1932-QU 440).
22. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Julien Berthold intitulée: « Logements vacants où va-t-on ? » (1942 – QU 443).
23. Développement de la Motion du PSA relative à la création d'un label prévôtois « Acteur économique engagé pour Moutier » (1937-MO 792).
24. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens.
25. Communications.
26. Questions orales.
27. Divers.

Moutier, le 16 novembre 2026.
Conseil de Ville.

Pleigne

Entrée en vigueur du règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Pleigne le 1er octobre 2026, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 4 novembre 2026.

Réuni en séance du 16 novembre 2026, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Pleigne, le 23 novembre 2026.

Conseil communal.

Pleigne

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Pleigne le 1er octobre 2026, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 4 novembre 2026.

Réuni en séance du 16 novembre 2026, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

journalofficiel@lepays.ch

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Pleigne, le 23 novembre 2026.

Conseil communal.

Porrentruy

Séance ordinaire du Conseil de ville jeudi 10 décembre 2026, à 18h30, à la salle du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2e étage)

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
   a) M. Jean-Paul Rondreux, 13.5.1953, ressortissant français.
   b) Mme Fortuna Kidane, 12.12.1999, ressortissante érythréenne.
   c) Mme Isabelle Wald, 11.3.1983, ressortissante française.
   d) Mme Adeline Mohr, 4.9.1979, et ses enfants Andrei-Alexandre Ciubotariu, 4.2.2009, Elisa Ciubotariu, 15.4.2010, et Julia Ciubotariu, 28.8.2014, ressortissants français.
5. Réponse à la question écrite intitulée «Platanes de Stockmar: et maintenant quelles conséquences?» (N° 1351) (PCSI).
6. Traitement du postulat intitulé «Pour une mise en œuvre concrète d'une végétalisation communale adaptée au climat de demain» (N° 1344) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé «Pour un abonnement de transports publics adapté aux jeunes domiciliés à Porrentruy» (N° 1346) (Le Centre).
8. Elections du-de la président-e, du-de la 1er-ère vice-président-e, du-de la 2e vice-président-e et de 2 scrutateurs-trices (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 et 11 du RCV).
9. Divers.

Novembre 2026.

Au nom du Conseil de ville
La présidente: Gladys Udry Léchenne.

Rossemaison

Approbation de plan et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 5 novembre 2026 le plan suivant:

– Modification de peu d'importance du plan de zones et du règlement communal sur les constructions «Parcelle 335»

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Rossemaison, le 23 novembre 2026.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée communale ordinaire mardi 15 décembre 2026, à 20h00, à La Cave

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 10 novembre 2026.
2. Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune municipale de Soyhières.
3. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
4. Discuter et voter une dépense de Fr. 20'000.– destinée à la mise en conformité de la place de jeux de l'école.
5. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2027.
6. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2008 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
7. Informations communales.
8. Divers.

Les documents concernant le budget 2027 sont disponibles sur le site internet *www.soyhieres.ch* ainsi qu'au Secrétariat communal dès le vendredi 4 décembre prochain.

Les règlements mentionnés sous les points 2 et 3 de l'ordre du jour ci-dessus sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 15 décembre 2026 au Secrétariat communal et sur le site internet *www.soyhieres.ch* où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 23 novembre 2026.

Conseil communal.

Undervelier

Assemblée bourgeoise jeudi 17 décembre 2026, à 20h00, à la salle communale de et à Undervelier

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Discuter et approuver le budget 2027.
5. Divers.

Undervelier, le 23 novembre 2026.

Conseil bourgeois.

Val Terbi

Séance du Conseil général mardi 8 décembre 2026, à 19h30, au Centre communal de Vicques

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2026.
3. Questions orales et interventions.
4. Budget 2027:
   – Discuter et voter la liste des investissements selon le rapport relatif au budget 2027. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement;
   – Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales;
   – Discuter et voter le budget de fonctionnement;
   – Discuter et voter les budgets bourgeois.

journalofficiel@lepays.ch

5. Traitement de la motion de M. Eric Schaller « Adaptation des heures d'éclairage public ».
6. Traitement de la motion de M. Patrick Cerf « Création d'une commission de promotion économique ».
7. Traitement de l'interpellation de M. Boris Charmillot « Sécurité routière à Vicques : un point sensible et plusieurs interrogations ».
8. Communications.
9. Constitution du Bureau du Conseil général 2027 :
   – Présidence ;
   – 1re vice-présidence ;
   – 2e vice-présidence ;
   – Scrutateurs.

Au nom du Conseil général
La présidente : Floriane Beuret.
La secrétaire : Sylvie Koller.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la commune ecclésiastique lundi 14 décembre 2026, à 20 h 15, à la Maison paroissiale

Ordre du jour :

1. Ouverture - communications - scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2027 et taux de l'impôt.
4. Maison paroissiale : modernisation de l'éclairage de scène ; voter un crédit de Fr. 27 000.–.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Alle, le 13 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

La Baroche

Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 9 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale de Miécourt

Ordre du jour :

1. Accueil et recueillement.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2026.
4. Budget 2027 et quotité d'impôt.
5. Rénovation de l'église de Miécourt : informations.
6. Voter un crédit de CHF 30 000.– pour le traitement de la charpente de l'église d'Asuel ; donner compétence au Conseil pour se procurer les fonds nécessaires.
7. Election d'un-e conseiller-ère.
8. Informations pastorales.
9. Divers.

La Baroche, le 23 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse :

journalofficiel@lepays.ch

Beurnevésin

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 10 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle du conseil communal à Bonfol

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2027.
3. Divers.

Beurnevésin, le 20 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Bois

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 15 décembre 2026, à 19 h 30, au Centre paroissial

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Présentation de la nouvelle caissière.
5. Nomination du vice-président de l'assemblée.
6. Budget 2027 et fixation de la quotité d'impôt.
7. Voter un crédit pour la sono de 30 000.– et donner compétence au Conseil pour son financement.
8. Voter les modifications des statuts du règlement de la commune ecclésiastique des Bois-La Ferrière.
9. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Boncourt

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 7 décembre 2026, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2027, fixer la quotité d'impôt.
3. Avancée du projet « Cure 2026 ».
4. Informations générales de la Colonie des Emibois.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bonfol

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 10 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2027.
3. Informations pastorales.
4. Divers.

Bonfol, le 18 novembre 2026.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Les Breuleux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale de la Pépinière

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.

4. Election d'un conseiller.
5. Voter un crédit pour l'assainissement de la chapelle du Peuchapatte.
6. Voter un crédit pour la rénovation d'un crucifix.
7. Voter un crédit pour des travaux d'entretien de la toiture de l'église.
8. Budget 2027.
9. Divers.

Les Breuleux, le 18 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Buix

Assemblée de la commune ecclesiastique jeudi 17 décembre 2026, à 20 h 00, au bâtiment polyvalent

Ordre du jour :

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2026.
4. Budget 2027 et quotité d'impôt 2027.
5. Information de l'Equipe pastorale.
6. Information au sujet du bâtiment de la cure.
7. Divers.

Buix, le 12 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cœuve

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Accueil, prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2027.
4. Elections d'un président et d'un membre du conseil.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Cœuve, le 22 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courfaivre

Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 9 décembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour

1. Prière et informations pastorales.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2027 et quotité d'impôt.
4. Prélèvement de CHF 60 000.– dans le fonds entretien des immeubles pour travaux de rénovation du toit de la salle paroissiale.
5. Divers.

Courfaivre, le 20 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Courroux – Courcelon

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 16 décembre 2026, à 20 h 00, au Centre paroissial Trait d'Union

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2027, fixer la quotité de l'impôt.
3. Divers.

Courroux-Courcelon, le 21 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique

Glovelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 9 décembre 2026, à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice

Ordre du jour :

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 17 juin 2026.
3. Budget 2027 et quotité d'impôt.
4. Cure : aménagement extérieur.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Cette convocation ne concerne pas les habitants du hameau de Sceut.

Glovelier, le 20 novembre 2026.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Montsevelier

Assemblée de la commune ecclésiastique jeudi 17 décembre 2026, à 20 h 15, à la Maison de paroisse

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2027.
3. Divers.

Montsevelier, le 17 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Le Noirmont

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 9 décembre 2026, à 20 h 15, à la salle de la bibliothèque

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2026.
2. Budget 2027.
3. Divers.

Le Noirmont, le 20 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de paroisse dimanche 6 décembre 2026, au Temple de Saignelégier, à l'issue du culte

Ordre du jour :

1. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du mardi 19 mai 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2026 (à disposition au bureau de paroisse).
2. Présentation du budget 2027.

3. Acceptation du budget 2027.
4. Bâtiments:
   – Raccordement au thermoréseau en 2027;
   – Informations concernant les travaux urgents d'assainissement.
5. Vie paroissiale.
6. Divers et imprévus.

Saignelégier, le 19 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Pleigne

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 10 décembre 2026, à 20h00, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2027.
3. Divers.

Pleigne, le 23 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Sources

Assemblée de la commune ecclésiastique lundi 7 décembre 2026, à 20h00, au Centre paroissial «Les Sources»

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2026 de la commune ecclésiastique «Les Sources».
3. Election complémentaire du vice-président des assemblées de la commune ecclésiastique «Les Sources» pour la législature 2026-2029.
4. Acceptation du budget 2027 et fixation de la quotité d'impôts inchangée (7,2 de l'impôt cantonal).
5. Voter un crédit de CHF 55000.– pour le traitement des charpentes de l'église Saint-Pierre contre les capricornes, à prélever sur la provision pour Eglises et Chapelles; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
6. Voter un crédit de CHF 35000.– pour la réparation d'une partie du toit de l'église Saint-Pierre, à prélever sur la provision pour Eglises et Chapelles; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
7. Voter un crédit de CHF 26'000.– pour la construction d'un couvert pour voiture à Lorette, à prélever sur la provision pour Bâtiments paroissiaux; donner compétence au Conseil pour l'attribution des travaux.
8. Approbation du projet d'aide humanitaire.
9. Informations:
   a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
   a) de l'Equipe pastorale;
10. Divers.

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais il est à disposition sur le site *www.jurapastoral.ch/communes/les-sources/* ou au secrétariat des Sources.

Porrentruy, le 19 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Vendlincourt

Assemblée du budget de la commune ecclésiastique mardi 22 décembre 2026, à 20h00, à la salle de la cure

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2027.
3. Divers.

Vendlincourt, le 23 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vermes-Envelier – Elay

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 15 décembre 2026, à 20h00, à la salle de la cure

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Discuter et voter le budget 2027;
   b) Voter la quotité d'impôt 2027.
3. Informations.
4. Parole à l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Vermes-Envelier-Elay, le 18 novembre 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Courgenay

Requérant: JD Minder Sàrl, Rue de l'Armeratte 8, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Nanon Architecture SA, Allée des Soupirs 1, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Construction d'un nouveau bâtiment pour l'aménagement d'un logement de fonction avec terrasse couverte et d'une surface administrative à l'étage liée à l'entreprise (modification du permis de construire existant) ainsi que pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, la pose de panneaux solaires en toiture et l'aménagement de 2 places de stationnement à l'extérieur.

Cadastre: Courgenay. Parcelle Nº 4792, sise à la rue L'Armeratte, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: Zone d'activités, AAa.

Dérogation requise: Article 113 futur RCC (indice brut d'utilisation du sol); article 76 OATC (distance entre bâtiments).

Dimensions: 1) Longueur 14m00, largeur 13m00, hauteur 8m15, hauteur totale 8m15.

Genre de construction: 1) Façades: panneaux métal sandwich RAL 7016; toiture: panneaux métal sandwich RAL 7016.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 décembre 2026.

journalofficiel@lepays.ch

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 27 novembre 2026.

Courrendlin

Requérant: Arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Muller Architecture du Paysage, Rue du Nord 16, 2800 Delémont.

Description du projet: Réaménagement du secteur nord-est du cimetière par la construction de columbariums avec bancs et d'un jardin du souvenir; pose d'une pergola, mise en place d'un bosquet funéraire et d'un «miroir d'eau» ; déplacement du couvert et de la benne à déchets existants, et remise en état du chemin en périphérie; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle Nº 18, sise à la Rue de l'Eglise 17A, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAa.

Dimensions pergola: Diamètre toiture 3m60, hauteur et hauteur totale 3m05; columbariums: longueur 6m00, largeur 80 cm, largeur avec banc 1m40, hauteur et hauteur totale 1m85; jardin du souvenir: longueur: 6m20, largeur: 1m71, hauteur et hauteur totale 20 cm; miroir d'eau: diamètre 1m50.

Genre de construction: Structure métallique verte (poteaux et bordure supérieure), remplissage supérieur avec lames bois espacées posées verticalement; columbariums: béton avec mélange calcaire et ciment blanc; jardin du souvenir: bordure béton préfabriqué, plaques granit et plage de galets; miroir d'eau: tôle inox polie posée au niveau de l'herbe.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 janvier 2027.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 12 novembre 2026.

Courrendlin

Requérant: UE Moulin des Roches SA, Rue St-Maurice 44, 2852 Courtételle. Auteur du projet: ATB SA, Rue industrielle 15, 2740 Moutier.

Description du projet: Assainissement de la migration piscicole du centrale hydroélectrique Dynamo. Le projet inclus un changement de grille, l'ajout d'une nouvelle grille et son dégrilleur, changement d'une vanne de purge, remplacement de la passerelle, création d'une fosse de réception en aval de la vanne de purge, construction d'une grille contre les objets flottants en amont de la passe à poisson, changements des cloisons dans la passe, renforcement du radier en rive gauche et adaptations morphologiques dans le lit de la rivière (aval barrage et aux deux croisements avec la conduite forcée).

Cadastre: Courrendlin. Parcelles Nos 661, 2108, 2117, 2119, 2120, 2121, 2123, 2129, 2135 et 2138, sises à la rue Grande Faulx, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir. Plan spécial: Centre commercial.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 janvier 2027.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 12 novembre 2026.

Delémont / Courroux

Requérante: Association Institut Saint-Germain, Rue des Moulins 13, 2800 Delémont. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Description du projet: Transformation du bâtiment Nº 69 comprenant la réfection complète de l'appartement, transformations intérieures, création d'une nouvelle terrasse sur la façade Est, aménagement de locaux dans les anciennes écuries et la grange pour une exploitation maraîchère avec un magasin de vente de produits locaux et des activités annexes, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. Construction d'un poulailler mobile avec installation d'une clôture à la limite ouest de la parcelle Nº 4149, ban de Courroux. Transformation du bâtiment Nº 71 comprenant la démolition des silos, l'aménagement d'une chèvrerie, création d'une annexe pour la fromagerie et changement d'affectation de l'appartement en dépôts.

Cadastres: Delémont, parcelle Nº 4173; Courroux, parcelle N° 4149; sises à la Route de Courroux 69 et 71, 2800 Delémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24b pour activité annexe en rapport à l'activité principale.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi qu'au Secrétariat de la Commune de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 décembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 23 novembre 2026.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Develier

Complément à l'avis paru dans le Journal officiel Nº 39 du jeudi 5 novembre: ajout de la dérogation à l'article 24 LAT.

Requérante: Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Auteur du projet: AFRY Suisse SA, succursale de Delémont, 24-Septembre 11, 2800 Delémont.

Description du projet: Provita (Protection contre les crues et mesures de revitalisation): modelage du terrain, valorisation de matériaux terreux (horizon A et horizon B) dans le cadre de la remise à ciel ouvert du ruisseau La Golatte.

Cadastre: Develier. Parcelle Nº 3385, sise à la rue Champ au Roi, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Dérogation LFor; article 24 LAT.

Dimensions: Longueur 43m00, largeur 35m00, hauteur 0m30.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 décembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 23 novembre 2026.

Mervelier

Requérants: Mathys et Mouttet Audrée et Valentin, Route Principale 17, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description du projet: Rénovation/rafraîchissement intérieur (travaux d'entretien) de la partie habitat du bâtiment Nº 17 et remplacement des portes, fenêtres et volets.

Cadastre: Mervelier. Parcelle Nº 255, sise au lieu-dit Pré du Koettelat, Route de Montsevelier 17, 2827 Mervelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAa.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc-crème existant; toiture: tuiles terre cuite rouges-brunes, existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mervelier, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 décembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 17 novembre 2026.

Moutier

Requérant: Le dépôt du Château Sàrl, Rue de Soleure 27, 2740 Moutier. Auteur du projet: SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Description du projet: Deuxième publication - Construction d'un couvert à véhicules et de 5 boxes avec local technique.

Cadastre: Moutier. Parcelles Nos 3314 et 3425, sises à la rue Sous-Raimeux, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, A.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2027.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Toutefois nous vous informons que les guichets de l'Administration communale seront fermés du mercredi 23 décembre 2026 à 17h00 au vendredi 1er janvier 2027 (inclus).

Moutier, le 26 novembre 2026.

Moutier

Requérante: Association «Le Club», Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier. Auteur du projet: Association «Le Club», Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier.

Description du projet: Changement d'affectation d'un local commercial en fumoir privé réservé aux membres de l'association «Le Club»,

Cadastre: Moutier. Parcelle Nº 281, sise à la Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, VV. Plan spécial: Plan de quartier - Espaces publics de la Vieille Ville.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2027.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Toutefois nous vous informons que les guichets de l'Administration communale seront fermés du mercredi 23 décembre 2026 à 17h00 au vendredi 1er janvier 2027 (inclus).

Moutier, le 26 novembre 2026

Muriaux

Requérant: Mathez Sylvain, Rue des Sommêtres 36, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description du projet: Transformation et changement d'affectation d'une partie du bâtiment Nº 21 pour l'aménagement de 3 appartements, créations de plusieurs balcons et terrasses, pose d'une isolation périphérique, aménagement d'un escalier extérieur menant au sous-sol, remplacement du chauffage par la pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux photovoltaïques, démolition d'une annexe, construction de garages pour 3 véhicules, pose d'une nouvelle Step

enterrée et aménagement de places de stationnement à l'extérieur.

Cadastre: Muriaux. Parcelle Nº 33, sise à la rue Muriaux 21, 2338 Muriaux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dérogation requise: Article 19 futur RCC (indice brut d'utilisation du sol - IBUS).

Dimensions: Longueur 21m94, largeur 16m61, hauteur inchangée, hauteur totale inchangée.

Genre de construction: Façades: identique à l'existant, crépi blanc et encadrements bruns-beiges; toiture: identique à l'existant, tuile terre cuite rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 décembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 26 novembre 2026.

Porrentruy

Requérant et auteur du projet: Solarify GmbH, Gutenbergstrasse 11, 3011 Berne.

Description du projet: Construction de deux systèmes de stockage d'électricité à usage professionnel (phosphate de fer LFP) sur des fondations en béton.

Route de Courgenay 110a, parcelle Nº 3328, en zone UAj.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle Nº 3328, sise à la Route de Courgenay 110a, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAj. Plan spécial: Voyeboeuf.

Dérogation requise: Construction à proximité de la forêt (article 21 de la loi sur les forêts).

Dimensions: Longueur 5m80, largeur 4m05, hauteur 2m20.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 décembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 19 novembre 2026.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination de la titulaire à une autre fonction, le Service juridique met au concours un poste de

Conseiller juridique à 75% (H/F)

Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne par redistribution du taux.

Mission: Vous élaborez des projets de textes législatifs, rédigez des avis de droit et fournissez des conseils juridiques aux organes de l'État. Vous participez également à des groupes de travail et intervenez dans le traitement de procédures, notamment en rédigeant des décisions et des mémoires. Vous êtes également chargé de représenter l'Etat.

Profil: Vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse et êtes titulaire du brevet d'avocat. Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 2 à 4 ans dans un poste similaire. Personnalité organisée, dynamique, responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous êtes autonome et résistant au stress, ainsi qu'aux situations conflictuelles. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment de MS-Office).

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur scientifique IV/Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Denis Allimann, chef adjoint du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel *secr.jur@jura.ch*.

Délai de postulation: 4 décembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: *www.jura.ch/emplois*

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier II de gendarmerie, en section (H/F) à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Vous effectuez des missions de police-secours et de police de proximité, en menant des actions de prévention et de répression. Vous êtes également appelé à effectuer des missions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police cantonale. Vous intervenez lors de situations graves, difficiles et complexes, mais également pour apporter des conseils et soutien à la population. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques,

telles que le maintien de l'ordre, et vous pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers. Vous assurez le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous pouvez être appelé à remplacer un sous-officier supérieur selon votre niveau de compétence.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez réussi les cours de conduite I et II (CCI et CCII) de l'Institut suisse de police ou vous vous engagez à suivre ces formations. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en sachant faire appliquer vos décisions. Vous êtes un bon communicateur et savez vous adapter aux personnes que vous rencontrez. Vous aimez travailler en équipe et êtes disposé à travailler selon des horaires irréguliers. Vous appréciez mener des enquêtes. Vous vous sentez à l'aise pour diriger une petite équipe, ainsi que pour proposer et mettre en œuvre des actions et missions policières. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, votre flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier II de gendarmerie/Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, téléphone 032 420 65 65.

Délai de postulation: 4 décembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: *www.jura.ch/emplois*

journalofficiel@lepays.ch

Divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

Décisions de l'assemblée d'agglomération du 19 novembre 2026

Tractandum Nº 4/2026
Le crédit d'investissement de 140000 CHF pour l'élaboration du projet d'agglomération 6 (PA6) est accepté.

Tractandum Nº 5/2026
Le crédit d'investissement de 135000 CHF pour l'élaboration d'études préliminaires concernant les mesures à inscrire au PA6 est accepté.

Tractandum Nº 6/2026
Il est accepté de donner compétence au Conseil d'agglomération pour valider les offres concernant l'élaboration des études préliminaires.

Tractandum Nº 7/2026
Le budget 2027 est accepté.

Tractandum Nº 8/2026
Les communes de Rossemaison et Châtillon sont élues comme réviseurs des comptes 2027-2029 de l'agglomération.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les Secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire : 24 décembre 2026

Delémont, le 19 novembre 2026.

Assemblée d'agglomération. *www.agglod.ch*